

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

THE BLUE LAB - LE STUDIO MARKETING

SOMMAIRE :

- **Clause 1 : Objet**
- **Clause 2 : Prix**
- **Clause 3 : Modalités de paiement**
- **Clause 4 : Retard de paiement**
- **Clause 5 : Clause Résolutoire**
- **Clause 6 : Réserve de propriété**
- **Clause 7 : Livraison**
- **Clause 8 : Annulation de service**
- **Clause 9 : Chèque Numérique de la région Réunion**

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société THE BLUE LAB (SARL) et de son client dans le cadre de la vente des services suivants :

- Créations de sites web (e-commerce, vitrine et packs) à partir de 1499€ TTC
- Contrat de community management à partir de 399€ TTC.
- Création ou modification de logo : à partir de 120€ TTC.
- Création de Newsletter à partir de 80€ TTC.
- Réalisation de vidéo : à partir de 400€ TTC.
- Création de contenu : à partir de 100€ TTC.

Toute prestation accomplie par la société THE BLUE LAB (SARL) implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, sauf exception, acceptées par la société dans des circonstances exceptionnelles.

Ces prestations sont commercialisés sur le site www.lestudiomarketing.fr

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA.

La société THE BLUE LAB (SARL) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des services s'effectue :

- Par virement bancaire
- Par paiement en ligne
- Par paiement récurrent via Paygreen

Lors de la signature du contrat, l'acheteur devra verser un acompte de 60% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la fin du service.

Les modifications peuvent entraîner des frais supplémentaires, s'ils sont contraires aux attentes de départ et sont calculées en fonction du temps supplémentaire requis.

Clause n° 4 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrés au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société THE BLUE LAB (SARL) une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

En cas de non paiement après 1 mois, THE BLUE LAB (SARL) s'engage à relancer le client par voie postale. Si aucune réponse n'est donnée, THE BLUE LAB (SARL) fera recours au tribunal. Les pénalités de retard de paiement s'appliqueront.

Clause n°5 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et la société THE BLUE LAB se réservera le droit de supprimer la prestation et garder la somme déjà payée en guise de dommages et intérêts.

Clause n°6 : Clause de réserve de propriété

La société THE BLUE LAB (SARL) conserve la propriété des services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. THE BLUE LAB (SARL) bloquera le site et enlèvera vos droits d'administration en cas de non paiement.

Clause n° 7 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Pour un site :

- Par sa publication. Le temps de création peut varier selon la taille du projet.
- Pour une newsletter :
 - Par sa publication
 - Pour une réalisation vidéo et création de contenu :
 - Par courrier : avec livraison d'une clef USB pour faciliter la réception. Il s'agit d'un service supplémentaire à voir avec la société.
 - Par transfert : par un lien, après accord, de la vidéo via WeTransfer, dans la qualité correspondante à l'accord.

- Pour un logo :

- Par courriel : après accord, l'envoi se fait par mail à la fin du service. Le délai de livraison indiqué lors de l'accord peut être plus rapide, auquel cas vous recevrez votre service en avance.

Tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts
- la réduction du tarif

Si les raisons sont les suivantes :

- Difficulté de la demande, auquel cas la société THE BLUE LAB (SARL) s'oblige à contacter l'acheteur avant la date butoire pour prévenir de ce retard,
- Demandes non interrompues de modifications de la part de l'acheteur,

Clause n° 8 : Annulation du service

Le client n'est pas autorisé à annuler le service si :

- Il n'est pas satisfait par l'esthétique du site après l'accord (paiement total du service)
- Il n'est pas satisfait de la fréquentation du site, du taux de clic, du temps de présence sur le site, de tout ce qui touche à la visite du site, le client étant responsable de la communication de celui-ci.
- Il n'est pas satisfait par la rapidité de rafraîchissement/d'apparition des pages, étant une raison de la vitesse de connexion internet.

La client est autorisé à annuler le service si :

- Il n'est pas satisfait du service avant l'accord. Un frais de dossier de 40€ (pour un

site web) sera gardé sur le montant total déjà payé par l'acompte.

- Il ne souhaite plus le service avant la livraison de celui-ci, auquel cas un frais de dossier de 80€ (pour un site web) sera gardé sur le montant total déjà payé par l'acompte.

La responsabilité de la société THE BLUE LAB (SARL) ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Chèque Numérique de la région Réunion.

Objet : Le chèque numérique est un dispositif de la région La Réunion finançant à hauteur de 80% HT les dépenses liés à des prestations du numérique : création de site internet, réalisation de contenu, conception graphique... l'aide est plafonnée à 4000€HT soit 3200€ de subvention.

Dossier : Le demande de dossier est faite par vous, et TBL vous accompagne sur celle-ci. Si TBL vous accompagne sur le dossier, un bon pour accord est signé entre le prestataire et le bénéficiaire. Cette signature n'engage aucun paiement.

Paiement : Les modalités de paiement de la clause 3 s'appliquent ici. Le bénéficiaire doit avancer les frais avant d'être remboursé par la Région. Celui-ci s'engage à payer 50% du montant lorsque la demande de dossier est validée. Le restant est due lorsque l'ensemble des prestations sont livrées.

Document d'accord de commencement des travaux avant délibération : Le Studio Marketing propose au client de commencer les travaux avant la délibération du dossier. La signature de ce document engage le client à payer et à commencer les prestations peu importe le choix de la région sur la délibération du dossier.

Non remboursement par la région : Malgré que le dossier soit accepté en premier lieu, il est possible que la région n'accepte pas le remboursement des prestations. Si les prestations sont entamées ou finies, THE BLUE LAB (SARL) décline toute responsabilité liée à la non acceptation de remboursement de la région.

Dans le cas où le client ne souhaite pas continuer, l'acompte restant dû, l'ensemble des prestations sont récupérées par TBL. Le site sera supprimé et les prestations liées au contrat aussi.

Livraison : selon la taille du projet, le délai de réalisation des prestations peut varier. L'ensemble des autres clauses s'applique.

Fait à Sainte-Marie, le 20/01/2022